

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Programme de formation complémentaire et de formation continue

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 65

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/04/2023

Réuni le : 27/04/2023

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-20, R.421-41, R.421-55 et D.421-137

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le programme de formation complémentaire et de formation continue

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

M. le Principal présente la classe défense. Il s'excuse de ne pas avoir pu échanger avec l'équipe pédagogique concernant l'ouverture de cette classe, les délais de préparation étant trop courts. Sur le principe, une CDSG est un dispositif souple, afin de répondre aux besoins et aux objectifs de l'établissement scolaire et de l'unité partenaire. Elle peut s'adresser à une classe constituée, s'adosser à une option « sécurité-défense », s'inscrire dans des EPI ou dans l'enseignement de défense. L'unité à la base du parrainage peut être une unité militaire (régiment de l'armée de terre, base aérienne ou navale, bâtiment de guerre...), une unité de gendarmerie, ou un acteur de la sécurité (police, pompiers, sécurité civile, douanes...).

À l'unanimité des membres présents, les membres du CA :

- approuvent ce projet d'ouverture d'une classe défense de sécurité globale à la rentrée 2023,
- autorisent le chef d'établissement à poursuivre la mise en œuvre de ce projet et à signer toutes les conventions nécessaires avec les différents partenaires.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 64
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/04/2023
Réuni le : 27/04/2023
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Du 22 au 24 mai 2023, l'association sportive organise un séjour plein air à Boyarville à destination des élèves licenciés à l'UNSS et adhérent à l'association sportive.M. Le Principal propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 285€ à l'association sportive pour aider à la réalisation de ce projet. Une remise d'ordre sera effectuée pour les élèves participants au voyage.

À l'unanimité, les membres du CA :

- acceptent la proposition du chef d'établissement d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association sportive de l'établissement à hauteur de 285 euros sous forme de don,
- autorisent une remise d'ordre aux élèves concernés par ce projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation de la fin de l'année scolaire 2022/2023

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 69

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/04/2023

Réuni le : 27/04/2023

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration accepte l'organisation de la fin de l'année scolaire 2022/2023

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

M. Le Principal précise aux membres du CA que :

- L'établissement étant centre d'écrit, les cours seront suspendus les 26 et 27 juin 2023 (une remise d'ordre sera effectuée pour les élèves DP des classes de 6ème, 5ème et 4ème).
- Du mercredi 28 juin 2023 au vendredi 7 juillet 2023, les cours seront fortement perturbés du fait de la mobilisation d'un grand nombre de professeurs dans le cadre des opérations de préparation de la rentrée 2023 et de la nécessaire mise à disposition des professeurs dans les centres de correction. Un accueil des élèves sera maintenu dans le cadre d'un emploi du temps adapté et proposé aux familles, Le restaurant scolaire fonctionnera normalement.
- Cette organisation fera l'objet d'une note d'information aux familles courant juin 2023.

À l'unanimité des membres présents, les membres du CA acceptent l'organisation de la fin de l'année scolaire 2022/2023 proposée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 68
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/04/2023
Réuni le : 27/04/2023
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Répartition des dons de la MDC.

À l'unanimité, les membres du CA approuve cette répartition selon le document joint en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 66

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/04/2023

Réuni le : 27/04/2023

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à procéder au recrutement des vacataires et des intervenants extérieurs et à signer toutes les conventions et les contrats nécessaires dans le cadre du dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants ».

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 62
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/04/2023

Réuni le : 27/04/2023

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Lüneburg en Allemagne , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. le Principal présente le tableau de réajustement.

À l'unanimité des membres présents, les membres du CA acceptent le réajustement du budget pour le voyage en Allemagne à Lüneburg.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 61

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/04/2023

Réuni le : 27/04/2023

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Mme Marchandier présente la reconduction de la convention qui permet de contractualiser la livraison des repas avec le collège de l'Orangerie de la Mothe St Heray.

À l'unanimité des membres présents, les membres du CA acceptent la signature de la convention.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 67

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/04/2023

Réuni le : 27/04/2023

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Mme la Gestionnaire présente la convention d'adhésion à un groupement de service pour la maintenance des extracteurs d'air de cuisine.

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 72

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/04/2023

Réuni le : 27/04/2023

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Mme la Gestionnaire présente la convention cadre des groupements de commandes gérés par l'AGAPE 79.
A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 74
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/04/2023
Réuni le : 27/04/2023
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Répartition des dons de la FCPE et de la PEEP.
À l'unanimité, les membres du CA approuve cette répartition selon le document joint en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 71
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/04/2023

Réuni le : 27/04/2023

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2022

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Réserves :

Avec réserves

Sans réserve

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 73
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/04/2023

Réuni le : 27/04/2023

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2022 comme suit :

Sur un compte de réserve unique

Avec subdivision

Compte 10681 : - 15109,98 €

Compte 10687 : + 2625,85€

Compte : - 12484,13€

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation de signature : remarque sur la légalité d'une décision

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 63

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/04/2023

Réuni le : 27/04/2023

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration accepte le retrait de la délégation.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Suite aux observations formulées par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres dans sa lettre du 27 mars 2023, le chef d'établissement est invité à retirer cette dernière. Les membres acceptent le retrait de la délégation et se prononce pour la suppression de l'acte administratif n°44 du conseil d'administration du 2 mars 2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Programme de formation complémentaire et de formation continue

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 70

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/04/2023

Réuni le : 27/04/2023

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-20, R.421-41, R.421-55 et D.421-137

- l'avis de la commission permanente du 27/04/2023

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le programme de formation complémentaire et de formation continue

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

M. le Principal présente la DNL mathématiques/ anglais.

•À raison d'une heure hebdomadaire, cet enseignement des mathématiques en langue anglaise sera proposé aux élèves volontaires de 4ème.

Les objectifs visés :

•la constitution des liens entre les mathématiques et l'anglais,

•le renforcement des compétences langagières en anglais dans le domaine des langages scientifiques,

•l'aide à la compréhension des enjeux de l'anglais technique et scientifique dans le cadre des parcours éducatifs obligatoires.

•Un enseignement qui ne peut être cumulé avec la section sportive.

A noter que la demande d'ouverture initialement présentée à Mme la Rectrice dans le cadre de l'évolution de la carte des langues, a été validée le 26 janvier 2023

À l'unanimité des membres présents, les membres du CA acceptent l'ouverture de la DNL mathématiques/ anglais pour la rentrée 2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0